

DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE FORMATION POUR L'ACCES AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Légende :

Allègement	Une partie du module est à suivre ; le candidat doit se présenter à l'intégralité des épreuves
Dispense	Le candidat n'est pas tenu de suivre les cours dispensés. Il n'a pas de certifications à passer.
Intégral	Le candidat assiste à l'intégralité des cours et doit passer toutes les épreuves de certification

Diplôme	CAP AEPE CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance	DE AS 2022 Diplôme d'État Aide-Soignante	DE AS 2005 Diplôme d'État Aide-Soignante	BAC PRO ASSP Accompagnement, soins et service à la personne	BAC PRO SAPAT Service aux Personnes et Aux Territoires	Titre Professionnel ADVF Assistant de Vie aux Familles
Enseignement théorique et pratique	5 Blocs de compétences	2 Blocs de compétences	2 Blocs de compétences	2 Blocs de compétences	4 Blocs de compétences	5 Blocs de compétences
	BLOC 1	BLOC 1	BLOC 1	BLOC 1	BLOC 1	BLOC 1
	Module 1 : allègement	Module 1 : allègement	Module 1 : allègement	Module 1 : allègement	Module 1 : allègement	Module 1 : allègement
	Module 1 bis : allègement	Module 1 bis : intégral	Module 1 bis : intégral	Module 1 bis : intégral	Module 1 bis : intégral	Module 1 bis : allègement
	Module 2 : allègement	Module 2 : allègement	Module 2 : intégral	Module 2 : allègement	Module 2 : intégral	Module 2 : allègement
	BLOC 2	BLOC 2	BLOC 2	BLOC 2	BLOC 2	BLOC 2
	Module 3 : intégral	Module 3 : allègement	Module 3 : allègement	Module 3 : intégral	Module 3 : intégral	Module 3 : intégral
	Module 4 : intégral	Module 4 : allègement	Module 4 : allègement	Module 4 : intégral	Module 4 : intégral	Module 4 : intégral
	Module 5 : intégral	Module 5 : dispense	Module 5 : dispense	Module 5 : intégral	Module 5 : intégral	Module 5 : dispense
	BLOC 3	BLOC 3	BLOC 3	BLOC 3	BLOC 3	BLOC 3
	Module 6 : dispense	Module 6 : dispense	Module 6 : dispense	Module 6 : dispense	Module 6 : dispense	Module 6 : dispense
	Module 7 : intégral	Module 7 : dispense	Module 7 : intégral	Module 7 : dispense	Module 7 : dispense	Module 7 : intégral
	BLOC 4	BLOC 4	BLOC 4	BLOC 4	BLOC 4	BLOC 4
	Module 8 : intégral	Module 8 : dispense	Module 8 : dispense	Module 8 : dispense	Module 8 : intégral	Module 8 : intégral
BLOC 5	BLOC 5	BLOC 5	BLOC 5	BLOC 5	BLOC 5	
Module 9 : allègement	Module 9 : dispense	Module 9 : dispense	Module 9 : dispense	Module 9 : intégral	Module 9 : allègement	
Module 10 : allègement	Module 10 : dispense	Module 10 : allègement	Module 10 : dispense	Module 10 : intégral	Module 10 : allègement	
Stages	17 semaines de stage clinique : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	12 semaines de stage clinique : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	12 semaines de stage clinique : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	15 semaines de stage clinique : 3 stages de 5 semaines	22 semaines de stage clinique : 3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	17 semaines de stage clinique : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines

Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social

SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr

Site lavallois : 8 Bd Murat 53000 LAVAL – 02 41 48 20 22 - accueil.sitelaval@arifts.fr

Diplôme	Titre Professionnel ASMS Agent de Service Médico-Social	DE AES 2022 Diplôme d'État Accompagnant Educatif et Social	DE AES 2016 Diplôme d'État Accompagnant Educatif et Social	ARM 2019 Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale	AMBULANCIER
Nb d'heures	1218 h	1071 h	1169 h	1148 h	1170 h
Durée en mois	11 mois	8 mois	9 mois	9 mois	9 mois
Enseignement théorique et pratique	5 Blocs de compétences	4 Blocs de compétences	5 Blocs de compétences	5 Blocs de compétences	5 Blocs de compétences
	BLOC 1				
	Module 1 : allègement	Module 1: allègement	Module 1: allègement	Module 1: intégral	Module 1: intégral
	Module 1 bis : intégral				
	Module 2 : intégral	Module 2 : intégral	Module 2 : intégral	Module 2 : dispense	Module 2 : intégral
	BLOC 2				
	Module 3 : intégral	Module 3 : allègement	Module 3 : intégral	Module 3 : allègement	Module 3 : allègement
	Module 4 : intégral	Module 4: allègement	Module 4: allègement	Module 4: allègement	Module 4: allègement
	Module 5 : intégral	Module 5 : dispense	Module 5 : intégral	Module 5 : intégral	Module 5 : dispense
	BLOC 3				
	Module 6 : allègement	Module 6 : dispense	Module 6 : dispense	Module 6 : allègement	Module 6 : allègement
	Module 7 : intégral				
	BLOC 4				
	Module 8 : dispense	Module 8 : allègement	Module 8 : intégral	Module 8 : intégral	Module 8 : allègement
BLOC 5	BLOC 5	BLOC 5	BLOC 5	BLOC 5	
Module 9 : allègement	Module 9 : dispense	Module 9 : dispense	Module 9 : dispense	Module 9 : allègement	
Module 10: allègement	Module 10: dispense	Module 10: allègement	Module 10: allègement	Module 10: allègement	
Stages	17 semaines de stage clinique : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	17 semaines de stage clinique : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	17 semaines de stage clinique : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	17 semaines de stage clinique : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines	17 semaines de stage clinique : 2 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines

Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social

SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr

Site lavallois : 8 Bd Murat 53000 LAVAL – 02 41 48 20 22 - accueil.sitelaval@arifts.fr